



A l'approche du cinquième anniversaire de la signature de l'Acte de réunion canonique le groupe de travail pour la discussion des questions sur le renforcement de l'unité ecclésiale s'est réuni à Moscou

[gallery]

Le 16 mai 2012, au Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou a eu lieu la deuxième réunion du groupe de travail pour la discussion des questions sur le renforcement de l'unité ecclésiale, avec la bénédiction du Patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie et la participation du métropolite Hilarion d'Amérique de l'Est et de New York, président du Synode épiscopal de l'Église orthodoxe russe hors frontières. Le groupe est placé sous la présidence du métropolite Hilarion de Volokolamsk, président du Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou.

Prenaient également part à la réunion l'archevêque Marc de Berlin, d'Allemagne et de Grande-Bretagne, premier vice-président du Synode épiscopal de l'Église orthodoxe russe hors frontières, l'archevêque Michel de Genève et d'Europe de l'Ouest, l'archevêque Marc d'Egoresvsk, administrateur des établissements du Patriarcat de Moscou à l'étranger, l'archiprêtre Alexandre Lebedev, secrétaire aux relations interorthodoxes près le Synode épiscopal de l'Église russe hors-frontières, l'archiprêtre Nicolas Balachov, vice-président du Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou, l'archiprêtre Séraphim Gan, chancelier du Synode épiscopal de l'Église russe hors-frontières et secrétaire du Primat de l'Église russe hors-frontières, l'archiprêtre André Philips, membre du tribunal ecclésiastique du diocèse Germano-britannique de l'Église russe hors-frontières.

Les participants de la rencontre ont discuté du programme des manifestations prévues en l'honneur du cinquième anniversaire de l'Acte de réunion canonique, ont échangé des informations sur la mise en place des décisions prises lors de la première réunion du groupe de travail, ont abordé le thème du développement actuel de la collaboration au niveau local suite à la clôture du premier quinquennat de transition prévu par l'Appendice à l'Acte de réunion canonique.